

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,

Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Septeuil,

Vu le schéma directeur d'assainissement de la commune de Septeuil,

Considérant le permis de construire N°PC 07859122M0019 accordé le 15/03/2023,

Considérant le montant de la dépense inférieur au seuil de 100 000,00 € HT,

Considérant la nécessité de lancer une consultation et une mise en concurrence avec 3 entreprises pour les travaux d'extension du réseau public d'assainissement, en séparatif :

- SAUR : consultée le 08/12/2023, venue sur site le 13/12/2023
- VEOLIA : consultée le 08/12/2023, venue sur site le 12/12/2023
- VERLEYEN TERRASSEMENT : consultée le 08/12/2023, venue sur site le 11/12/2023

et après avoir reçu 2 offres,

Considérant, après analyse des offres, que la société VERLEYEN TERRASSEMENT a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer le marché relatif l'extension du réseau d'assainissement collectif, en séparatif, rue Contamine à Septeuil, à la société VERLEYEN TERRASSEMENT, demeurant 3 ROUTE DE CHAMPENARD - ZA LE BUISSON - 27600 ST AUBIN SUR GAILLON, pour les montants suivants :

- Pour un forfait sur l'eau pluviale de 30 467,46 HT (soit 36 560,95TTC)
- Pour un forfait sur les eaux usées de 51 514,79 HT (soit 61 817,75 TTC)

Soit une prestation globale de 81 982,25 € HT (soit 98 378,70 € TTC)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes.

DIT que la dépense du devis sur l'eau pluviale, est prévue en section d'investissement, opération 10001, du budget M57 « communal » pour 2024.

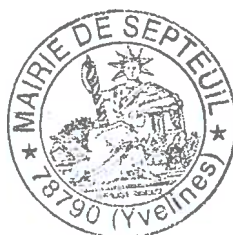
DIT que la dépense du devis sur les eaux usées, est prévue en section d'investissement, opération 10007, du budget M49 « eau et assainissement » pour 2024.

CHARGE le Maire de l'exécution et de la publication de cette délibération.

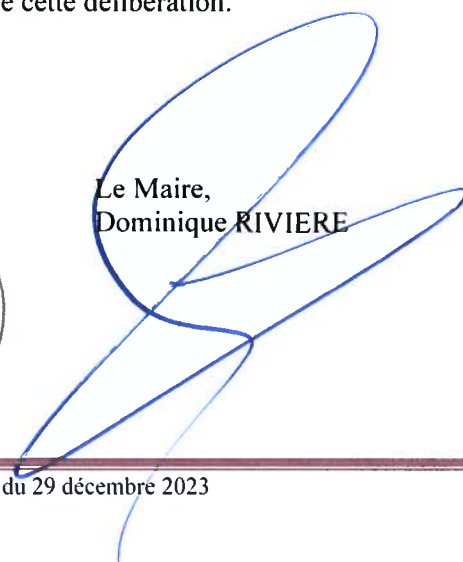
La séance a été levée à 17h41.

Septeuil, le 05 avril 2024

La secrétaire de séance,
Pascale GUILBAUD



Le Maire,
Dominique RIVIERE



Liste des membres présents :

Valérie TETART SALMON	Julien RIVIERE
Pascale GUILBAUD	Damien TUALLE
Franck ROUSSEAU	Cendrine NICOLAS
Yannick TENESI	Corinne CIBOIRE
Bérénice LUCHIER	Michel ROUSSELOT
Laetitia POTTIER	Bruno CHIDLOVSKY
Marie-Anne TACHON	Philippe OZILOU

Liste des délibérations :

2023-48 **ATTRIBUTION MARCHE EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**
1-1 **COLLECTIF RUE CONTAMINE – PARCELLE AH 869**

